



MAIRIE  
DE  
**FLEURIEU SUR SAÔNE**  
69250

Commune du Grand Lyon

Tél. : 04.78.91.25.34

Fax : 04.72.08.90.06

*mairie.fleurieusursaone@wanadoo.fr*

**PROCES-VERBAL**  
**DE LA SEANCE DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 14 Janvier 2020**

Le **14 Janvier 2020** à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Fleurieu sur Saône, dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hubert GUIMET, Maire, en session ORDINAIRE.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs GUIMET, BERRUCAZ, GAIDET, GUILLAUD, GUILLERMIN, JACQUET, VALLAS, CHASSING, GUINET, *formant la majorité des membres en exercice.*

Absent(s) représenté(s) : M<sup>me</sup> GOUTAUDIER ayant donné pouvoir à M<sup>me</sup> GAIDET  
M. GIRAUD ayant donné pouvoir à M. BERRUCAZ  
M<sup>me</sup> SICHÉ ayant donné pouvoir à M. CHASSING

Absent(s) excusé(s) : M. RUIZ-COLECHAR, M. GOYON et M<sup>me</sup> PROTIERE.

Madame GUINET a été élue secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- **Renouvellement Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF**
- **Réhabilitation ancienne cure – Maison de la Culture Fleurentine (Choix de la procédure de consultation, autorisation de lancement de la consultation, autorisation de signer les marchés)**
- **Questions diverses**

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la précédente réunion publique qui a été transmis à tous les conseillers, n'ayant fait l'objet d'aucune remarque, est adopté à l'unanimité.

---

---

**Objet : Contrat Enfance Jeunesse – Renouvellement 2019-2022**

---

---

*Rapporteur : Monsieur GUIMET*

Depuis 2006, la commune a conclu un contrat enfance jeunesse avec la CAF, ce qui permet bénéficier de subventions pour les services d'accueil de jeunes enfants (relais d'assistantes maternelles, crèche, et centre de loisirs périscolaires).

Ce contrat étant arrivé à échéance, il convient d'approuver son renouvellement et d'autoriser sa signature. Il est précisé que pour la nouvelle période (2019-2022), il n'est pas prévu d'intégrer de nouvelles activités (des développements sont toutefois possibles).

Le mode de participation de la CAF reste similaire, dans la limite des enveloppes annuelles qui lui sont attribuées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE le renouvellement pour 2019-2022 du Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF.
- AUTORISE Monsieur le maire à signer tous les documents y afférents (convention et avenants).
- DIT que les crédits correspondant seront inscrits au budget communal.

---

---

**Objet : Réhabilitation ancienne cure – Maison de la Culture Fleurentine  
Choix de la procédure de consultation (MAPA) – Autorisations diverses**

---

---

*Rapporteur : Monsieur BERRUCAZ*

Il est rappelé que le projet de réhabilitation de l'ancienne cure est désormais en phase réalisation. La définition des besoins définie par le conseil municipal en 2019, a été validée dans l'Avant-Projet Détaillé (APD) et le dossier PRO par la commission travaux. Le dossier DCE (Dossier de Consultation des Entreprises) vient également d'être finalisé avec l'architecte.

L'estimation des travaux pour ce programme est à ce jour d'environ 333 624 euros HT (hors frais d'architecte, bureaux de contrôles, etc..).

Il convient désormais :

- de déterminer le mode de consultation pour les marchés publics de travaux à conclure (procédure adaptée – MAPA)
- d'autoriser le maire à signer les marchés correspondants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de recourir à la procédure adaptée (MAPA) pour la mise en concurrence des marchés publics de travaux concernant ce projet.
- AUTORISE Monsieur le maire à effectuer toutes les démarches relatives à cette consultation.
- AUTORISE Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à ces marchés publics.
- DIT que les crédits correspondant sont inscrits au budget communal.

## QUESTIONS DIVERSES – TOUR DE TABLE

**Participation citoyenne** : Mme GUINET propose de faire une réunion avec les référents du dispositif participation citoyenne avant la fin du mandat. M. GUIMET dit que cette réunion pourrait se faire fin février. Il faut vérifier avec l'agenda de la Gendarmerie. Cette réunion permettra de bien redéfinir les fonctions des référents et la communication à faire sur ce dispositif (identification des référents, relations avec la Gendarmerie, etc ..).

**Budget 2020** : Compte-tenu des élections municipales qui auront lieu en mars, il est proposé de voter le budget un peu plus tôt que de coutume, afin de laisser le temps au nouveau conseil de s'installer sans avoir à travailler immédiatement sur un budget. Le nouveau conseil pourra ensuite, plus tranquillement, faire une décision modificative budgétaire.

Le vote du budget se fera fin février. La date reste à déterminer.

\* \* \* \* \*

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures.

Le Maire

